

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 25 mars 2011

PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale

Texte n°15

DÉCISION N° 230073/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM2

fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2011.

Du 26 janvier 2011

DÉCISION N° 230073/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM2 fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2011.

Du 26 janvier 2011

NOR D E F P 1 1 5 0 2 3 7 S

Référence de publication : BOC N°12 du 25 mars 2011, texte 15.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-9, R*. 4122-14 et R. 4138-67,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2011, dans les conditions prévues à l'article L. 4139-9 du code de la défense, est fixé à cent soixante-dix (170) et est réparti comme suit :

| ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE. | NOMBRE D'OFFICIERS DE CARRIÈRE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EN SITUATION DE DISPONIBILITÉ EN 2011. |
|---|---|
| Armée de terre. | 36 |
| Marine. | 72 |
| Armée de l'air. | 51 |
| Direction générale pour l'armement. | 0 |
| Service de santé des armées. | 0 |
| Service des essences des armées. | 4 |
| Service du commissariat des armées. | 5 |
| Service d'infrastructure de la défense. | 0 |
| Affaires maritimes. | 1 |
| Justice militaire. | 1 |

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le sous-directeur de la fonction militaire,

Jean-Pierre ADNET.